



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE d'ALLONS

PROCÈS VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 09 avril 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT et UN, le vendredi 9 avril à 18 heures, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents:

Josiane GRIMAUD; Serge GUICHARD (**en télé conférence**) ; Kevin IACOBBI; Patrick MAURIN ; Claude CAUVIN ; Jean-Marie PAUTRAT; Régis GALFARD; Fabien LORENZI ; Bernard AUDIER; Chantal MARTEL (**en télé conférence**).

Secrétaire de Séance: Jean Marie PAUTRAT.

Secrétaire de Mairie: Katia GALFARD.

***Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, IACOBBI Christophe
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.***

– Conseil du 9 avril 2021:

"Par ordonnance de la Ministre de la Cohésion des Territoires, les assemblées délibérantes des communes voient les règles encadrant leur fonctionnement très assouplies afin de prendre en compte la crise sanitaire et l'actuel confinement. Les exécutifs locaux bénéficient de pouvoirs largement renforcés.

Le texte prévoit des dérogations aux règles régissant les délégations aux exécutifs locaux et assouplit transitoirement les modalités de réunion à distance des organes des collectivités, ainsi tous les moyens permettant de procéder à distance sont autorisés.

Pour la commune d'Allons tout va se passer par mail ou/et par vidéo conférence.

Chaque conseiller municipal a reçu l'ordre du jour et les projets de délibérations qu'ils ont renvoyé avec leur vote et/ou leur commentaire".

Avant le début de la réunion, suite à une question de Monsieur Serge GUICHARD, Monsieur le Maire fait le point sur la situation conflictuelle de la fibre avec SFR.

1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (12 mars 2021)

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT fait observer le travail de présentation de Madame Danielle GUICHARD sur ce compte-rendu. L'insertion des tableaux permet une lecture plus aisée pour tous.

► *Aucune remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

2. Délibération renouvellement ligne de trésorerie

➤ M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Il est utile d'avoir un petit "matelas" financier dans l'attente des versements de subventions. Ces dotations sont encaissées tout au long de l'année mais les plus importantes sont en général vers le mois d'août. Cela fait 2 ans que nous n'utilisons pas cette ligne de trésorerie.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

Renouvellement	Ligne de trésorerie
Plafond	22 000 €
Durée	un an
Taux facturé	Euribor 3 mois moyenné + marge de 0.50 %
Base de Calcul des Intérêts	365 jours
Commission de confirmation	0.20 % du montant du plafond soit: 44 €
Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation	
Montant minimum d'un tirage	7 000 €

► *Le Conseil Municipal à l'unanimité soit 10 voix :*

- **DÉCIDE** de renouveler une ligne de trésorerie à hauteur de 22 000 € auprès du crédit agricole aux conditions énumérées ci-dessus;
- **DÉCIDE** d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la commune;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et **S'ENGAGE** à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

18 h 20 : Arrivée de Monsieur Régis GALFARD

3. Délibération engagement travaux de remplacement conduite eau hameaux

➤ Monsieur le Maire rappelle que suite à des travaux de raccordement au réseau d'eau potable des hameaux, la commune d'Allons en 2009 avait confié la maîtrise d'œuvre à la société Hydretudes et les travaux à la société Sonza Travaux Publics. Les travaux ont été réceptionnés le 13 novembre 2009.

Compte tenu de la constatation de fuites d'eau importantes, le Conseil Municipal par la délibération "n° 2017-39 du 18 août 2017" avait autorisé monsieur Le Maire à intenter une action en justice à l'encontre de l'ensemble des participants et de leurs assureurs afin que la commune d'Allons soit indemnisée des préjudices.

Après décision du tribunal administratif de Marseille, le 19 janvier 2021, les sociétés Sonza et Hydretudes sont condamnées solidairement à verser à la commune d'Allons la somme de 182 034 € au titre des travaux de reprise des désordres affectant le réseau communal d'eau potable et une somme de 14 847 € au titre des autres préjudices.

Pour faire suite au jugement, monsieur le Maire propose d'engager les études et les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable alimentant les hameaux. Il rajoute que sans attendre il veut lancer la consultation pour le bureau d'études. Le coût devrait être d'environ 11 000 euros (Consultation classique). L'idée étant de commencer le chantier vers septembre.

➤ Monsieur Serge GUICHARD propose que nous étudions la possibilité de faire une étude sur la partie supérieure de la conduite (du hameau "La Forêt" à l'entrée du village) car elle pourrait être récupérable. Il est évident que la partie basse est à refaire.

➤ Monsieur le Maire indique qu'en fonction des sondages sur les fuites on ne peut pas vraiment être sûr de l'état de cette portion. Éventuellement refaire un test sur 600 mètres.

➤ Monsieur Serge GUICHARD insiste sur cette proposition en fonction de l'intérêt financier. On pourrait aussi opter pour des tranches de chantier.

➤ Monsieur Fabien LORENZI se dit sceptique et pense qu'il faut agir sur la totalité du réseau (de l'entrée du village aux hameaux).

➤ Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que ce soit le Conseil qui prenne la décision en toute connaissance de cause. Si on fait des tranches de travaux les entreprises pourraient aussi augmenter les prix sur la première consultation. La commission travaux pourra poser toutes les questions au bureau d'études. Ensuite il y aura aussi un nouveau Conseil Municipal.

➤ Monsieur Serge GUICHARD précise qu'il est intéressant de toute façon de poser cette question. Nous gérons des fonds publics.

➤ Monsieur Bernard AUDIER indique sur le fait que le jugement porte sur la totalité de la réfection du réseau. Aussi, n'y-a-t-il pas un risque si nous ne faisons pas tout ?

➤ Monsieur le Maire indique vouloir aussi récupérer le tuyau au sol de 400 m pour renforcer le réseau de l'ancienne canalisation, surtout en cas de dépannage.

➤ Monsieur Régis GALFARD propose d'attendre les devis. Mais pour lui il faut repartir sur la totalité du réseau et faire du neuf. Le coût économisé sera trop aléatoire. Nous ne connaissons absolument pas la réalité sur l'état du réseau haut. Nous avons vu les erreurs et les défauts dans la mise en place des canalisations. C'est la même entreprise, les mêmes matériaux, le même ouvrier... et pour lui les défauts se retrouvent sur l'ensemble du réseau. De plus, si nous ouvrons une deuxième tranche, en cas de nouvelle panne, cela nous coûtera 2 fois plus.

➤ Monsieur Patrick MAURIN précise que pour lui le montant financier du jugement sur les réparations porte sur la totalité.

➤ Monsieur le Maire précise que le devis initial date de plus de 4 ans et il y aura des montants supplémentaires. A terme il pense pouvoir séparer les hameaux du village au niveau de la distribution de l'eau.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT, même s'il comprend parfaitement les demandes de Monsieur Serge GUICHARD, rejoint l'intervention de Monsieur Régis GALFARD. Techniquement et politiquement il pense qu'il faut reprendre la totalité du réseau. C'est aussi une attente face aux interrogations et critiques d'une partie de la population.

➤ Monsieur le Maire conclut qu'effectivement depuis des années il a vécu avec cette angoisse des fuites. On reviendra de toute façon vers le Conseil.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 11 voix**

- **DÉCIDE d'engager les études et les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable des hameaux;**

- **MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces travaux.**

4. Vote budget 2021 commune

➤ Monsieur Serge GUICHARD, 2ème adjoint en charge des finances, présente les projets des budgets 2021 "de la commune" (**Voir les Tableaux en Annexe 1 du présent P.V.**)

Il s'appuie sur 2 tableaux Excel présentés à l'écran et fait les remarques suivantes:

- Sur le fonctionnement il y a une baisse des charges générales. Les travaux des appartements avaient été mis sur ce budget car nous n'avions pas encore les subventions. S'il y a des travaux futurs nous les ventilerons sur le budget investissement.

➤ Monsieur le Maire précise qu'il y aura les travaux de la bibliothèque.

➤ Monsieur Serge GUICHARD poursuit en indiquant une augmentation sur les frais de personnel liés aux promotions.

➤ Monsieur le Maire précise que pour l'ouvrier communal, Monsieur José Manuel GONZALEZ, il s'agit d'une réussite à un concours et pour Madame Katia GALFARD, secrétaire de mairie, il a fait une demande de promotion au service de gestion.

➤ Monsieur Serge GUICHARD informe que les intérêts d'emprunt sont très bas actuellement mais qu'ils devraient augmenter dans 2/3 ans. Il faut prendre en compte cette évolution. Par contre il y a une forte rentrée financière sur les produits des loyers.

Pour le chapitre investissement il rappelle les différents chantiers 2021 : travaux appartement Galfard R/Café Bibliothèque/L'ossuaire... Pour bien affiner notre budget investissement il faut de toute façon attendre le mois de mai pour connaître le montant des subventions.

➤ Monsieur le Maire félicite Monsieur Serge GUICHARD pour le gros travail sur la préparation des budgets de la commune et l'aide de Madame Katia GALFARD. Il insiste sur le fait d'avoir des « budgets sincères ».

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 11 voix**

ADOpte le projet de budget 2021 "de la commune".

5. Vote budget 2021 eau et assainissement

➤ Monsieur Serge GUICHARD poursuit sa présentation sur le budget "eau et assainissement" (**Voir les Tableaux en annexe 2 du présent P.V.**).

Pour la partie fonctionnement on repart sur des chiffres proches du constaté de 2020. Le poste maintenance est en hausse car la Société SOPEI ne nous a pas facturé dans les délais toutes ses prestations de 2020.

Nous n'avons pas budgété de dépenses imprévues car le montant des investissements de 2021 ne nous permettent pas de disposer de marge sur cet exercice.

Pour les recettes de fonctionnement la vente d'eau est stable. La redevance est un peu plus élevée suite à l'augmentation de la taxe. Il y aura encore un transfert du budget de la commune vers le budget eau.

Les dépenses d'investissement sont en fortes hausses (réfection de la desserte des campagnes, travaux rue de la Forge et études).

➤ Monsieur le Maire indique que le versement de la société Sonza sera complété ultérieurement par celui de la société Hydrétudes. Au niveau du budget n'apparaît que le montant des sommes déjà versées soit 147 000 €

➤ Monsieur Serge GUICHARD informe que nous payerons pour la dernière année les travaux antérieurs engagés sur l'eau. Pour 2021 la principale opération de travaux est la « reprise » des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue de la Forge avec la pose des compteurs, suivi de réfection des revêtements de chaussée. Plusieurs études sont aussi au programme de 2021: Schéma directeur assainissement et pluvial, Diagnostic du réseau d'eau potable, ...

➤ Il rappelle que pour les recettes, les subventions pour les études sont à hauteur de 70 % (Agence de l'eau et département).

➤ Monsieur Régis GALFARD s'interroge sur le fait que nous ne mettions pas dans le budget, la totalité des sommes à encaisser du procès. Cela permettrait d'éviter une nouvelle délibération.

➤ Monsieur le Maire répond qu'effectivement cela serait judicieux mais comme le budget a été établi sans, il propose de ne rien changer. On votera une décision modificatrice lors du nouveau versement.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 11 voix**

ADOpte le projet de budget 2021 "eau et assainissement".

6. Points divers

• Projet CAMPAS (reConquête des Amélioration des Milieux PASToraux')

➤ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur le Projet CAMPAS. C'est un projet de reconquête et d'amélioration des milieux pastoraux issu de l'élaboration de la trame verte et bleue sur le territoire du Parc.

Ce projet est porté par le Parc du Verdon avec 8 partenaires dans le cadre d'un financement FEADER de 264 000 €.

Il se déroule de maintenant à juin 2022.

La commune d'Allons, à cette étape, n'est concernée que par une étude / diagnostic de 2 espaces naturels et pastoraux sur lesquels il y a intérêt à agir pour le maintien de la biodiversité et la reconquête d'espaces pastoraux : espace dit "Les Champons" et un espace entre la "Basse d'Annot" et le "Pic du Rent".

Concrètement ce qui pourrait se passer, c'est une animation foncière, des études d'évaluation de la ressource forestière (coupes). Cela confirmera l'intérêt de la biodiversité (inventaire) et pastoral. Ces espaces sont déclarés à la PAC par M. Mistral.

Une deuxième phase après 2022 (non financée pour l'instant) pourrait consister à faire des travaux de débroussaillage, voire coupe de bois (pas de défrichements).

Après concertation entre le Parc et la Commune quelques enjeux ont été enregistrés :

- enjeux "randonnées" très forts sur le maintien de cette activité ; boucle communale "des Champons" (prévenir dégradation paysagère et potentiel conflits chiens de protection).

- enjeux "pastoralisme" : attention des parties ravinées proches. MAIS présence d'une ancienne bergerie sur la partie "est" de la zone avec une source utilisable qui n'alimente pas en eau potable la commune.

- Vigilance au respect de la source communale captée en face de la zone plus au sud.

➤ Monsieur Régis GALFARD fait la distinction entre les propriétaires des terrains et celui qui les exploite.

• Poursuite du projet patrimoine d'Allons

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT revient sur le projet de circuit du patrimoine de la commune. Nous avons finalisé le compte rendu de la dernière réunion avec la CCAPV.

Rappel :

La commune d'Allons a le projet de mettre en place un circuit alliant sentier de randonnée et valorisation d'éléments du patrimoine bâti. L'objectif est de donner à voir et à comprendre l'histoire du village, d'apprécier les paysages et de redonner de la vie dans les villages avec une offre patrimoniale et touristique « en dehors des sentiers battus ». Elu référent sur ce projet : J-M PAUTRAT.

Pour ce projet de « parcours patrimoine », il faudra préciser :

- L'histoire générale que l'on veut raconter, par ex : on remonte le temps jusqu'au Moyen Age pour la tour et la chapelle, on met à l'honneur les pratiques anciennes liées à la vie quotidienne (lavoir, croix pour procession), on met à l'honneur des initiatives du 21^{ème} siècle (verger conservatoire et biodiversité) ...;

- Durée, dénivelé, difficulté, couleur du balisage ;
- Parking à proximité, indiquer début de la rando (ex au lavoir sur la place);
- Point d'eau, possibilité de pique-nique ou autres éléments « pratiques »
- Nombre d'éléments "patrimoine" à valoriser, noms + situations sur la carte;
- Possibilité d'ajouter une table d'orientation ou lecture de paysage (juste après la Tour et la chapelle);

Après un échange entre la CCAPV, le Parc Naturel Régional du Verdon, le service départemental de l'archéologie du 04 et la Mairie les points suivants ont été retenus :

- Prendre le temps d'élaborer le projet pour pouvoir le soumettre et être éligible auprès des services de la CCAPV et du Parc: Horizon 2022/2023.

- Nous abandonnons le principe d'un circuit unique pour aller vers une proposition de randonnées en étoile en partant du centre du village avec un panneau central explicatif. Les randonneurs pourront ainsi choisir leur parcours.

- Etablir à chaque étape un panneau explicatif en reprenant la charte graphique du Parc Naturel avec possibilité d'un support numérique.

- Etudier la conception d'un film pris par un drone pour enrichir ces trajets (proposition CCAPV) ainsi qu'un support numérique.

- Réfléchir sur la mise en valeur ou non du four de tuilier en fonction des recommandations du service archéologie mais aussi de la position du Conseil et des habitants du village:

a) *Valorisation difficile selon les services de l'archéologie Régionale et Départementale;*

b) *Comblent l'espace en incluant un contenant très durable et étanche avec un courrier expliquant la présence de cette capsule, des objets, etc.) et là, au lieu de "dégager" un vestige, on crée un lien avec ceux qui le trouveront un jour...;*

c) *Laisser la cavité existante avec une protection entourant le four (plaque, grille...)...*

Danielle GUICHARD, Jean Christophe POTTIN, Serge GUICHARD et Jean Marie PAUTRAT à cette étape travaillent sur ce projet.

➤ Monsieur Régis GALFARD se dit d'accord sur la proposition du responsable de l'archéologie 04 pour reboucher et laisser un message « style bouteille à la mer ». Il demande également si le four est sur une parcelle privée ou publique.

➤ Monsieur le Maire indique que selon les archéologues le chemin a dû légèrement bouger entre la carte du 17ème siècle et à ce jour.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT indique qu'en plus la cavité est profonde et rentre largement dans le talus. Il précise également que des membres du groupe de travail préféreraient garder à cette étape en état le four et le protéger soit par une grille soit par un panneau métallique.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 11 voix**

-DÉCIDE d'engager de souscrire aux propositions de circuit touristique du patrimoine.

- POURSUIVRE la réflexion sur le four à tuiles.

- **Collecte des cartons CCAPV**

➤ Monsieur le Maire indique, que suite à la discussion sur la collecte des cartons par la CCAPV lors du dernier Conseil Municipal il envisage d'accepter la proposition mixte où la commune continue à gérer elle-même cette question et ne pas installer un conteneur.

▶ ***LE CONSEIL MUNICIPAL n'émet pas de désaccord sur cette position.***

- **Conflits**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil que le procureur de la République sur le 04 veut renforcer les liens avec les élus en cas de conflits et d'agressions. Il évoque également un conflit d'usage sur le village qu'il essaie de gérer au mieux. Monsieur le Maire informe également qu'à l'initiative de l'AMF (Association des Maires de France) la gendarmerie organisera des stages pour les Maires puis pour les élus afin de prévenir et gérer les situations conflictuelles.

- **Elections régionale et départementale**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil que les décrets d'applications sont parus pour les élections régionales et départementales en juin. Il indique qu'en accord avec Monsieur le Sénateur il est pour le report de ces élections du fait de la situation actuelle. Les candidats ne peuvent pas faire de réelle campagne. La préfecture nous demande de mettre en place des parois de protection pour séparer ces deux élections.

- **Gravats**

➤ Monsieur Régis GALFARD informe le Conseil de l'état déplorable du site où nous entreposons les gravats. Il y a maintenant des dépôts sauvages.

➤ Monsieur le Maire indique que du fait de cet espace de dépôts il y a un appel d'air qui fait que l'on va mettre d'autres déchets.

- **Numérotation des rues**

➤ Monsieur le Maire informe de la fin de la numérotation des maisons. Nous allons maintenant apposer les plaques des rues.

- **Bibliothèque - Café**

➤ Monsieur Claude CAUVIN informe le Conseil que les travaux avancent bien. La terrasse va bientôt être mise en place.

***Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.***

Annexe 1: Budget 2021 "Commune"

Budgets Commune 2021

Ed3 du 06/04/2021

Annexe 1

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2020	Prévu 2021	COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2020	Prévu 2021
011	Charges à caractère général	94228	81985	002	RESULTAT FONCT REPORTE (N-1)	0	27881
				6419	Remb sur rénum. du personnel	0	
012	Charges de personnel	55315	57450	013	Atténuations de charges (remboursements rémunérations)	0	0
014	Atténuations de produits (739221 FNGIR)	8510	8510	70	Vente de produits fabriqués	11483	16090
022	Dépenses Imprévues (5827)	0	6192	73	Impôts et taxes	75829	75550
023	VIREMENT A LA SECTION INVEST	0	52364				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	690	690				
65	Autres charges de gestion courante	29920	43964	74	Dotations, Subventions et participations	113828	107160
66	Charge financière (Intérêt Emprunts)	1099	2126	75	Autres produits de gestion courante (Loyers appart + fermage)	20249	25600
6711	Charges exceptionnelles	39801	0	7788	Produits exceptionnels divers (Rénov. ouvrants, remb. assurances,...)	1840	1000
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	229563	253281		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	223230	253281

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2020	Prévu 2021	COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2020	Prévu 2021
	Solde d'exécution de la section investissement N-1	0	1250	002	RESULTAT INV REPORTE (N-1)	0	0
001				021	VIREMENT DE LA SECTION FONCT	0	52364
41	Opération Patrimoniaie	1777		41	Opération Patrimoniaie	1777	0
20	Etudes/Frais d'insertion	0	925	40	Amortissement de frais d'études	690	690
21	Travaux réalisés 2020 / Prévus 2021	282589	118727	13	Subventions d'investissement	71201	127186
16	Total Remb. Emprunts	76022	113928	16	Emprunt	200000	0
				204	Subv versée (Tour St Martin)	0	39881
				2041642	Opération financière	38800	0
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	360388	234831		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	340883	234831

Annexe 2: Budget 2021 "Eaux et Assainissement"

BUDGET EAUX ASSAINISSEMENT 2021

Edition 4 du 07/04/21

Annexe 2

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Compte	LIBELLE	Réalisé 2020	Prévu 2021	COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2020	Prévu 2021
011	Charges à caractères général	12935	19724	70128	Autres taxes et redevances	1308	1500
14	Atténuations de produits	6632	6650	706121	Red. modernisation des réseaux	2277	2262
				70	Vente d'eau et redevances	34538	40850
22	Dépenses imprévues	0	0				
023	Vir. à la section investissement	0	184505				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0		74	Subventions d'exploitation	0	13063
66	Charges financières (intérêts emprunts)	335	350				
67	Charges exceptionnelles	0		77	Revenu Exceptionnel		147000
6811	Dot, aux provisions pour risques et charge d'exploitation	27201	27201				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		47103	238430	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		58450	238430

BUDGET EAUX ASSAINISSEMENT 2021

Edition 4 du 0/04/21

Annexe 2

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2020	Prévu 2021	COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2020	Prévu 2021
001	Solde d'exécution de la section investissement	0	6205	10222	FCTVA	1374	0
13	Transfert Subvention	23912	23912	1068	Excédent de fonctionnement (N-1)	13922	13146
				021	Virement de la section fonctio.	0	184505
16	Total Emprunts	11737	12635	40	AMORTISSEMENTS (281xx)	27201	27201
20	Total Etudes 2021		25721	13	Total Subvention Etudes		21288
23	Total Travaux 2021	0	229420	13	Total Subventions Travaux	0	51752
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		46719	297892	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		42497	297892